

ANNEXE À L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 7.770 DU 8 NOVEMBRE 2019 RÉGLEMENTANT LA NAVIGATION, LE MOUILLAGE, LA PÊCHE, LA PÊCHE SOUS-MARINE, LA PRATIQUE DES BAINS DE MER ET DES SPORTS NAUTIQUES ET LA PLONGÉE SOUS-MARINE DANS LA ZONE DES TRAVAUX D'EXTENSION EN MER



LEGENDE	
1	Zone interdite à la navigation Zone interdite au mouillage
2	Zone autorisée à la navigation Zone interdite au mouillage
	Marque avec feu blanc éblouissant
	Limite de la zone autorisée à la navigation mais interdite au mouillage

Echelle: 1/6666

